



*Ville de Pontivy*

**Commission Action scolaire et jeunesse et commission travaux**  
**Compte-rendu de la réunion du 19 septembre 2012 à 18 heures**  
**au Centre Technique Municipal**

C2-2012-004

Pour la commission action scolaire et jeunesse :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mme Nelly BURLLOT, adjointe à l'action scolaire et à la jeunesse  
M. Jean-Paul JARNO, conseiller municipal  
Mme Julie ORINEL, conseillère municipale  
Mme Lætitia LE DOARE, conseillère municipale

**ÉTAIT ABSENTE EXCUSÉE**

Mme Stéphanie GUEGAN, conseillère municipale

Pour la commission Travaux :

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. Loïc BURBAN, adjoint à l'environnement et aux travaux  
M. Joël LE BOTLAN, conseiller municipal  
Mme Annie PESSEL, conseillère municipale  
M. Yvon PÉRESSE, conseiller municipal

**ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ**

M. Bernard BAUCHER, conseiller municipal

**ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques  
M. Xavier LE GAL, responsable du service bâtiment  
Mme Elisabeth BROUSSE, responsable du service scolaire  
M. Jérôme GUILLOUX, architecte et Maître d'œuvre du projet école Jules Ferry, assisté d'un collaborateur.

## **DELIBERATION**

- Ecole Jules Ferry : adoption de l'avant-projet sommaire et du plan de financement prévisionnel.

§

### **– ECOLE JULES FERRY**

#### **Présentation de l'avant projet sommaire par l'architecte**

La présentation faite tient compte des remarques et orientations prises lors de la réunion de concertation avec les enseignants, agents communaux et parents d'élèves, le mercredi 11 juillet dernier sur le site.

Il prend en compte également, l'avis de M. l'Architecte des Bâtiments de France, avec notamment une demande de remplacement du préau afin de l'intégrer dans la globalité du projet architectural.

Quelques points restent encore à préciser, notamment la nécessité de prendre l'aide d'un bureau d'étude conception pour la cuisine, ainsi que le chiffrage des matériels et équipements correspondants.

M. GUILLOUX rappelle la consistance des travaux :

– École maternelle :

La création d'une nouvelle école, intégrant trois classes, un BCD, deux salles de siestes, une salle de motricité, le bureau de direction et des sanitaires.

– École élémentaire :

La rénovation et mise en accessibilité de toutes les circulations autour de l'escalier central, "du sol au plafond".

L'installation d'un ascenseur vitré sur 3 côtés.

La création d'un bloc sanitaires avec 1 douche au RDC

La rénovation de la salle des enseignants, de l'infirmerie/vestiaires.

La conservation d'une salle de classe au RDC avec rénovation des accès, et peinture murale.

– Restauration :

L'extension du restaurant scolaire et la création d'un office sur la cour côté place Anne de Bretagne (calibré pour 300 repas environ ; le choix de prendre ou non un bureau d'étude "cuisine" serait à faire très rapidement pour intégrer cette étude au dossier de consultation des entreprises).

– Cour :

La création de sanitaires de cour, garçons, filles et handicapés, non chauffés, au bout de l'actuel bâtiment "Tir à l'arc".

La création d'un espace jardin séparant les deux cours sans les fermer, permettant éventuellement aux élèves de s'asseoir et aux professeurs d'y pratiquer des activités.

- Salle d'activités (ex tir à l'arc) :  
Seules les menuiseries extérieures seront rénovées.

### **Points évoqués lors de la discussion**

- Nombre de places en sanitaires de cour :  
il faut raisonner globalement sur le projet, sachant qu'il y aura trois blocs sanitaires en RDC de créés : ce bloc de cour, celui de l'école élémentaire et celui de la maternelle, ce qui sera suffisant.
- Rénovation du "tir à l'arc" :  
la structure du bâti ne permet pas de modification de l'existant sans travaux lourds (renforcement, voir remplacement de la charpente). Le bâtiment dans sa configuration actuelle permettra, par contre, une utilisation en activités physiques et de motricité.
- Chaque école, élémentaire et maternelle, aura une station indépendante de gestion alarme incendie.
- Les locaux techniques : électricité, centrale de traitement de l'air ..., seront intégrés à la maternelle, sans ajout sur le toit (exigence de l'ABF).
- Normes thermiques et climatiques :  
Le bâtiment sera "RT 2012". Cela nécessitera une sensibilisation du personnel, car la gestion du climat intérieur sera piloté par automate (GTC : Gestion Technique Centralisée), avec un certain "effet tampon". Il faudra ainsi proscrire l'ouverture des fenêtres, pour ne pas perturber le fonctionnement et perdre les avantages du système installé (la température de base n'est plus 19°C mais 21°C, dans ce type d'équipement).  
En RT 2012 et pour la catégorie du bâtiment, la consommation sera de 60 à 70 kwh/m<sup>2</sup>/an. Ce point sera précisé dans la présentation qui sera faite au Conseil par l'architecte.
- Gestion des places de parkings rue St Ivy :  
Il serait nécessaire de ne pas matérialiser de places, mais plutôt un arrêt minute avec place handicapés, pour éviter les voitures en stationnement le matin.
- Préau :  
L'estimation de remplacement est élevée. L'architecte va revoir le projet pour la réduire.
- Choix du matériel de bardage :  
Le bois naturel est privilégié par le Maître d'œuvre et l'ABF.  
En coût environnemental, l'architecte indique que les matériaux composites de type "Trespa", sont huit fois moins performants qu'un bardage lamellé-collé, et que ce dernier l'est dix fois moins encore que le bois naturel traité autoclave, d'où le choix fait sur ce projet. Le bois sera laissé en aspect naturel et grisera progressivement à terme.
- Présence de poteaux en soutien des pare-soleil :  
Réalisés en béton, ils auront des angles chanfreinés pour limiter les risques de blessures.
- Banquette/assise autour de l'espace jardin :  
Elle pourra être utile comme lieu d'activité éducative pour la maternelle.

– Hauteur du portail côté St Ivy :

Cette hauteur devra prendre en compte les risques d'interférences entre les adultes extérieurs et les enfants, de même que les risques d'intrusions nocturnes.

– Mode de chauffage :

Le gaz est privilégié au vu du type d'utilisation et des coûts d'équipement. La chaudière de la partie élémentaire chauffera les deux bâtiments.

Ces différents points seront à nouveau présentés au prochain Conseil Municipal du 03 octobre par le Maître d'œuvre.

---